



## JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

## CHAPITRE 564

## DÉLÉGATION GÉNÉRALE AU TOURISME

(Transfert)

Article 9340. — *Ecole nationale de formation hôtelière et touristique.*

Allocations et bourses des élèves de l'école nationale de formation hôtelière et touristique .....	13.036.000 »
Total de l'article 9340 .....	<u>13.036.000 »</u>

